



DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF : opportunité de prévention en atelier

Dr R. Codron¹, C. Zind²

MOTS-CLÉS Cosmétique, maintien dans l'emploi, prévention primaire, ergonomie.

OBJECTIF

Des salariés d'une entreprise de fabrication de cosmétiques sollicitent le médecin du travail pour obtenir des genouillères. Afin de comprendre l'origine de cette demande, une étude ergonomique de l'activité est réalisée.



MÉTHODE

- Observation des différentes phases de production.
- Entretiens aux postes.
- Métrologie des équipements.
- Échanges avec le responsable d'atelier pour analyser l'organisation.

RÉSULTATS

La fabrication repose sur l'introduction de matières premières dans un mélangeur de plus de 800 kg. Les ingrédients, dont l'eau osmosée, sont préparés en amont dans des seaux de 20 litres pesés au gramme près et acheminés au moyen d'un roll ou d'une palette. L'opérateur transporte les seaux jusqu'au malaxeur via une plateforme et les verse par un hublot situé à 67 cm du plancher, tandis que l'eau est aspirée par le bas. Chaque ajout est validé informatiquement.

Les constats :

- Manutentions lourdes : rolls chargés, palettes d'eau, seaux cumulant jusqu'à 430 kg.
- Conception du malaxeur imposant une estrade mal adaptée, générant des postures contraignantes.
- Recettes nécessitant raclage complet des substances avec spatules, entraînant gestes répétitifs aggravés par la viscosité.
- Ajustements fréquents selon les résultats (ex. colorimétrie).
- Vidange par gravité avec maintien d'un tuyau et raclage final via le hublot.
- Nettoyage haute pression suivi d'un grattage à genoux pour éliminer les résidus de pigments, expliquant la demande initiale de genouillères.

Ces constats ont conduit à des échanges et à la co-construction d'un plan d'actions immédiat et à long terme, intégré à une réorganisation prévue de l'atelier.

DISCUSSION

Faire accepter une analyse ergonomique à partir d'une demande restreinte suppose une bonne connaissance de l'entreprise, l'expertise du Service de prévention et santé au travail interentreprises, et une relation de confiance établie dans la durée.

CONCLUSION

Une demande limitée a débouché sur une étude complète de l'activité et un plan d'actions bénéficiant à tout l'atelier. Cette expérience illustre l'intérêt d'approfondir chaque problématique, même banale, pour élargir l'intervention au collectif et inscrire l'action dans une logique de prévention primaire.

1. Médecin du travail - 2. Ergonome.
ACMS, 55 rue Rouget de Lisle, 92158 Suresnes Cedex, France • e-mail : regine.codron@acms.asso.fr - celine.zind@acms.asso.fr